

FONDS A FORMULE - FICHE DE CONSTATATION

Coralium Santé

Achevé de rédiger le 04/07/2023

Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF et géré par Natixis Investment Managers International

Code ISIN	FR0014005WG4
Durée de vie de la formule	8 ans et 4 jours
Fiscalité	FCP éligible au compte-titres et contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Date d'échéance de la formule	20 juin 2030
Droits d'entrée	Acquis au distributeur : 2,50% maximum, jusqu'au 15 juin 2022 à 12h30
Frais de gestion maximum	Directs : 2,50% TTC Indirects : 1% TTC
Droits de sortie	Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion) : · Néant pour tout rachat reçu avant le 15 juin 2022 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 3 % maximum pour tout rachat reçu après le 15 juin 2022 à 12h30. Acquis au FCP : · Néant pour tout rachat reçu avant le 15 juin 2022 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 1 % pour tout rachat reçu après le 15 juin 2022 à 12h30.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FONDS A CAPITAL NON GARANTI

L'investisseur supportera une perte en capital si l'indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement enregistre, par rapport à son Niveau Initial, une baisse de plus de 40% à la Date de Constatation Finale le 14 juin 2030. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi. Les principaux risques sont : **risque de perte en capital**, risque actions, risque de taux, risque lié à l'inflation, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié à la réutilisation des garanties, risque de durabilité. Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du fonds.

Indicateur de Risque et de Rendement : 5/7

L'Indicateur de Risque et de Rendement, présentée sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondants à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement cet indicateur peut évoluer. L'échelle de risque indiquée sur le document est celle en vigueur à la date de rédaction du document.

MÉCANISME DE LA FORMULE

La Formule du Fonds est liée à l'évolution de l'Indice MSCI World Health Care Select ESG Top 50 5% Decrement (GB00BMXVGX80), Indice boursier regroupant les 50 sociétés (équipondérées) du MSCI WORLD spécialisées dans le secteur de la santé, sélectionnées selon un filtre ESG parmi les plus importantes capitalisations boursières des zones Amérique du Nord, Europe et Pacifique. L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions composant l'indice et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de 5%. Cette soustraction peut avoir un effet négatif sur la valorisation de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5 %. A la date d'échéance finale, dans l'hypothèse où cette valorisation entraînerait une performance négative, alors la probabilité de perte en capital serait augmentée. L'administrateur de cet indice est MSCI, consultable sur : www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-WORLD-HEALTH-CARE-SE-126291004/. A la date de création du Fonds, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Le porteur de part est susceptible de ne pas capter l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice, dû à l'effet de plafonnement des gains.

La Formule est définie comme étant celle permettant à tout porteur présent dans le Fonds le 16 juin 2022 d'obtenir :

Le 20 juin 2024, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 13,50%** si le 14 juin 2024, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **6,50%**) ; **sinon**

Le 19 juin 2025, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 20,25%** si le 13 juin 2025, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **6,32%**) ; **sinon**

Le 18 juin 2026, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 27,00%** si le 12 juin 2026, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **6,15%**) ; **sinon**

Le 17 juin 2027, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 33,75%** si le 11 juin 2027, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **5,98%**) ; **sinon**

Le 15 juin 2028, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 40,50%** si le 9 juin 2028, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **5,83%**) ; **sinon**

Le 21 juin 2029, son Investissement initial, hors frais d'entrée, majoré d'un **Gain de 47,25%** si le 15 juin 2029, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA* de **5,67%**) ; **sinon**

Le 20 juin 2030 :

son investissement initial, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si le 14 juin 2030, **l'Indice a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital supérieure à 40%** ; ou

son Investissement initial, hors frais d'entrée, si le 14 juin 2030, **l'Indice a baissé de 40% ou moins** par rapport à son Niveau Initial ; ou

son Investissement initial, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 54%** si le 14 juin 2030, **l'Indice n'a pas baissé** par rapport à son Niveau Initial. (soit un TRA* de **5,54%**).

* Le Taux de Rendement Annuel (TRA) s'entend brut de prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée de 2.5% dans le cadre du CTO, et hors versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation : les frais du contrat s'imputent sur les performances du support.

Le Niveau Initial de l'Indice

Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16, 17 et 20 juin 2022 : 3 148.07 points

Niveau de l'Indice aux Dates de Constatation

Le Niveau de l'Indice aux dates de Constatation Intermédiaire est le niveau de clôture de l'indice publié les 14 juin 2024, 13 juin 2025, 12 juin 2026, 11 juin 2027, 9 juin 2028, 15 juin 2029. Le Niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est le niveau de clôture de l'indice publié le 14 juin 2030.

Valeur Liquidative de Référence

La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du 22 novembre 2021 au 16 juin 2022. Elle est égale à 1 000 euros.

REPÈRES

Dates de constatation *	Niveau de l'indice	Performance nette	Evénement	Résultat	Date d'échéance
14/06/2024					20/06/2024
13/06/2025					19/06/2025
12/06/2026					18/06/2026
11/06/2027					17/06/2027
09/06/2028					15/06/2028
15/06/2029					21/06/2029
14/06/2030					20/06/2030

** Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source : Natixis Investment Managers International*

La formule de calcul de la performance n'est acquise qu'à l'échéance de la formule (2 ans et 4 jours, 3 ans et 3 jours, 4 ans et 2 jours, 5 ans et 1 jour, 6 ans, 7 ans et 5 jours ou 8 ans et 4 jours). Pour bénéficier de la formule du fonds Coraliium Santé, il est nécessaire de conserver ce placement jusqu'à l'échéance de la formule. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale et en dehors des échéances anticipées implique un risque de perte en capital pouvant représenter la totalité du capital investi si l'Indice baissait de 100%.

L'INITIATIVE CARBONE DE NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

La Société de Gestion utilisera une partie des frais de gestion financière qu'elle perçoit au titre de la gestion de Coralium Santé pour l'achat de crédits carbone sous forme de VERs (*Verified Emission Reduction* ou *Voluntary Emission Reductions*). Les crédits carbone sont générés par un projet ayant un impact positif en matière de compensation d'émissions de CO2 suivant un standard de marché volontaire. Le recours aux crédits permet ainsi une contribution à la réduction des émissions de carbone visant à avoir un impact climatique, environnemental et éventuellement sociétal.

Le projet sélectionné par Natixis Investment Managers International : les tourbières de Sumatra Merang

Les éléments ci-dessous présentent le projet émetteur des VERs qui ont ensuite été acquis par Natixis Investment Managers International.

Le projet Merang a pour objectifs principaux :

- La réduction des gaz à effet de serre grâce à la restauration/protection d'un écosystème dans une zone humide d'Indonésie : les tourbières stockent jusqu'à 10 fois plus de carbone que tout autre type d'écosystème, y compris les forêts.
- La restauration d'un haut lieu de la biodiversité en Indonésie en préservant des espèces menacées, en danger ou en voie d'extinction comme le tigre de Sumatra mais aussi le rhinocéros Calao ou des espèces végétales uniques.
- Le soutien aux communautés locales : création d'emplois, formation à l'enseignement ou aux activités de subsistances liées à l'agriculture ou à la pêche.

Quels sont les moyens mis en œuvre ?

- Construction de barrages
- Programme de régénération et de protection de la biodiversité et patrouilles forestières
- Réalisation d'une évaluation/un catalogue complet de la faune et de la flore
- Collaboration avec les communautés locales pour améliorer la culture des moyens de subsistance à disposition, mise en œuvre des pratiques durables pour la pêche, développement des infrastructures, initiatives afin d'améliorer la santé, l'éducation, l'égalité hommes-femmes, ...

Les objectifs de développement durable des Nations Unies

Ces objectifs définissent les grands enjeux de développement durable pour une croissance harmonieuse de nos économies, partout dans le monde. Le projet Merang déclare un impact sur 11 des 17 objectifs.

Détail des acquisitions de VERs par Natixis Investment Managers International

	Montant investi par Natixis IM International (HT)	Nombre de crédits carbone acquis par Natixis Investment Managers International (équivalent tonnes de CO ₂)
2022	144 153 €	9 330
2023	142 183 €	8 886
2024		
2025		
2026		
2027		
2028		
2029		
2030		

Détail du total des crédits vendus et livrés chaque année par le projet « Tourbières de Sumatra Merang »

source : Ecosphère +

	Nombre de crédits carbone
2019	50 000
2020	767 820
2021	847 355
2022	925 712
2023	0 *

* un processus réglementaire local est en cours, le projet vend et livre actuellement uniquement des crédits disponibles des années précédentes.

Point d'attention : les crédits carbone achetés par Natixis Investment Managers International dans le cadre de la gestion de ces Fonds, sont émis par des projets dans lesquels d'autres sociétés du groupe BPCE ont investi. De plus, ces crédits sont achetés par l'intermédiaire d'Ecosphère+ dont l'actionnaire majoritaire était jusqu'au 13 avril 2023, une société du groupe BPCE. Les crédits carbone acquis par Natixis Investment Managers International et non pas par le Fonds lui-même. Ces crédits carbone ne sont pas des actifs du Fonds. L'achat de ces crédits permet une participation indirecte des clients à une réduction de l'empreinte carbone. La société de gestion n'effectuera pas de calcul de compensation de l'empreinte carbone du Fonds. **Ces achats de crédits carbone n'ont pas pour objectif de compenser les émissions carbone du Fonds.**

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la page dédiée aux investissements responsables de Natixis Investment Managers International : <https://cloud.news.im.natixis.com/investissement-responsable-accueil>

MENTIONS LEGALES

Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers International est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par Natixis Investment Managers International. L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers International considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Le Fonds Commun de Placement Corallium Santé est géré par Natixis Investment Managers International. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 15 octobre 2021. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans Corallium Santé sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0014005WG4/detail>

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE – RCS Paris 493 455 042 – 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08045100 – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 euros.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques de conflits d'intérêts.